L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 JUIN 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes en bourgeois.

ABONNEMENS pour les annonces. Les artisans et personnes concernant l'état, ainsi que les banques, compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce, [illegible] Ces abonnemens [illegible] d'avance.

Le privilège des annonces [illegible] exclusivement à son commerce.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les arrivées pour appeler [illegible] des ventes d'immeubles, biens-meubles [illegible] par des passagers, les annonces de [illegible] devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront [illegible] par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui sont d'une nature personnelle, lorsqu'elles [illegible], seront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES de la [illegible] de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de leur insertion seront publiées jusqu'au contre-ordre, et devront être payées en conséquence.

AUCUNE ANNONCE de tel genre sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant chaque jour de nouvelles annonces, paieront [illegible] pour la saison des places paieront $ [illegible].

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT-WESTERN,
Commandant JAMES HOSKEN, Lieut. M. R.

[illegible]

Pour fret ou passage [illegible]
RICHARD IRWIN,
8 juin. 98, Front street, New York.

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS et la rivière des Illinois, Peoria, pour le Bellam via la rivière Illinois — Le steamer LOUISA [illegible] partira comme il est annoncé [illegible] pour fret ou passage s'adresser à bord [illegible]

[illegible] DOANE & Co 60 Poydras

POUR ST. LOUIS — Le steamer ALEX [illegible] partira [illegible] heures P. M. Pour passage s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & Co agents
24 Poydras

POUR ST. LOUIS — Le steamer ASTRACAN [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord
JOHN R. SHAW & Co agents.
24 Poydras

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas — Le steamer PATRICK HENRY, capitaine [illegible] Dorsey, partira pour le port de [illegible] Pour informations, s'adresser à
J. P. FAVY & Co. [illegible]

POUR ST. LOUIS — Le bateau à vapeur [illegible] ECLIPSE, capt. [illegible] partira [illegible] voyage [illegible]
JOHN R. SHAW & Co Agents.
24 Poydras

PAQUEBOT REGULIER SUR LE LAC — [illegible] pour le Bellam [illegible]
DAVIES & GAINES,
35, rue du Camp

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Le paquebot semi-hebdomadaire — Pour la Pointe Coupée, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge [illegible] Bayou Sara [illegible] BRILLIANT, capt. [illegible]
W. H. AVERY,
86 Gravier

[illegible] capitaine James [illegible] pour [illegible] tous les mardis [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. & R. GEDDES, agents.
51, rue Commerce

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR YELL, capitaine Martin Jourdan partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE,
6 déc. 71 Vieille Levée.

POUR [illegible] — Le WATER WITCH, capt. Hoffman [illegible]
A. CARDEVIELLE & CUCULLU,
71 Vieille Levée

POUR LA HAVANE — [illegible] Pour balance du fret ou passage, [illegible]
P. REYNAUD,
1, Bienville

[illegible] navire [illegible] la Sabine prendre une cargaison [illegible]
GEORGE BEDFORD,
47 Commune

POUR NEW YORK — Le navire SEA LION, capt. [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co

POUR NEW YORK — Ligne de l'Union — Le trois-mâts SARATOGA, capt. Bedell, reçoit son chargement et partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à bord ou aux deux maisons, ou à
J. W. STANTON & Co.,
7 juin Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK — Le navire ARAB [illegible], capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE
93 Commune

POUR NEW-YORK — Le navire MELTON, capt. Dickson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co

POUR NEW YORK — Le navire LIVERPOOL, capitaine Adey, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co,
74 Camp

POUR BOSTON — Le navire HINDOO, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

POUR BOSTON — Le navire ADAMS, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & co.

POUR BOSTON — Le navire ASTRACAN, capt. Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

POUR BOSTON, passage seulement — Le brick TIMOTHY PICKERING, capt. Elden, à toute sa ve-ra garnie et pourvue. Pour passage, s'adresser à
HARROD & DARLING, 49, Commune

POUR BOSTON — Le navire BERLIN, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J P WHITNEY & Co,
73 Camp

POUR PHILADELPHIE — Le brick GIBRALTAR, capt. Paten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co, ou à
J D DEKLORE.

POUR PHILADELPHIE — Le navire CALEDONIA BRANDER, capitaine James Maloney, partira sous peu, pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord où il est le marché aux légumes ou à
J H ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR BALTIMORE — Le navire LADY ARABELLA, capt. Simpson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR RICHMOND — Le brick GEORGIANA, capt. Mc Lellan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond — Le brick LUCY ANN, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 30 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER,
47, Commune.

BRICK A VENDRE — Un brick et tous ses agrès et apparaux, d'environ 175 tonneaux, ponté, doublé et chevillé en cuivre, construit depuis 3 ans [illegible]
S. & J. P. WHITNEY & Co.

ON demande un fret pour 30 boucauts de sucre, pour Boston, à prendre à [illegible] milles au bas de la ville. S'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

TABAC — 200 balles en feuilles du Kentucky, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, Poydras.

WHISKEY — Rectifié [illegible] à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, rue Poydras

PLATS-COTES — 19 boucauts [illegible] de Cincinnati, à vendre par
HARTWELL & KIDDER,
44, Poydras.

PLANTES A BON MARCHE. Le bel et joli jardin du soussigné, [illegible] Charles [illegible] plantes [illegible] rue de la Commune, vis-à-vis l'Hotel St Charles on trouvera des plantes à meilleur marché que dans les autres établissemens de la ville.

Des catalogues imprimés sont prêts à être délivrés à sa serre de graines, vis-à-vis l'Hotel St Charles, et à son magasin rue de la Commune No 11.
WM. DINN.

Ports d'Europe.

PASSAGE POUR LE HAVRE — Le beau navire MARY KINGSLAND, capitaine Wevie, partira positivement le 25 juin; il a de beaux amenagemens pour la chambre, la seconde chambre et l'entrepont. S'adresser à bord vis-à-vis la place de l'Union ou à L. H. GALE
6 juin 93, Commune

POUR LE HAVRE — Le navire de 1re classe BYRON, capt. Boswell, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à
22 mai S. & J. P. WHITNEY & Co

POUR LE HAVRE — Le navire fin voilier de 1re classe ARCHELAUS, capitaine Boutelle, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et prêt à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
12 mai 93, Commune.

POUR BORDEAUX — Samedi 10 du courant. Le navire fin voilier FLAVIUS, capt. Jones, peut prendre 100 balles coton et 5 ou six passagers de chambre. Pour les conditions s'adresser à
6 juin FOSDICK & BROTHERS, 66, Camp

POUR BORDEAUX — Le beau navire EDOUARD, capt. Tréas, sera promptement expédié pour ce port. Pour fret de 4 à 500 balles de coton ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 mai CH. DUFOUR.

POUR MARSEILLES — Le navire supérieur HANNIBAL, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
22 mai S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR MARSEILLES — Le navire fin voilier LONDON, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
L. H. GALE,
12 mai 93, Commune

POUR MARSEILLES — Le navire fin voilier OREGON, capt. Glidden, ayant presque toute sa cargaison arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à
11 mai S & J P WHITNEY & Co.

POUR ANVERS — Le beau navire fin voilier classé A 1, GLENDOVER, capitaine Parsons, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
L H GALE,
15 mai 93, rue de la Commune

POUR LA ROCHELLE — Le brick fin voilier et bon, coppé GRAND TURK, capt. Paisley, partira immédiatement. Pour passage ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
93 Commune

POUR LONDRES — Le navire NORMAN, capt. A. Kendrick, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 juin S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR LONDRES — Le navire MARTHA WASHINGTON, capt. Stevens, partira sous peu. Pour fret de 400 boucauts tabac ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY & Co.

POUR LONDRES — Le navire TYRONE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 100 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à
8 juin S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL — Le navire CLINTON, capitaine Hartley, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou 100 boucauts tabac, ou passage, s'adresser à
5 juin S & J P WHITNEY & Co.

POUR LIVERPOOL — Le navire supérieur A 1 et fin voilier LEILA, capitaine Higgins, ayant son chargement engagé en partie, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à L. H. GALE,
2 juin 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL — Le navire LAURA, capt. Snow, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
1 juin S & J P WHITNEY & Co.

POUR ANVERS — Le navire WAKONA, capitaine Boiland, partira sous peu. Pour passage s'adresser à
L. H. GALE,
6 juin 93, Commune

POUR COWES — Le navire A 1, fin voilier NEVA, capitaine Brown, est prêt à partir immédiatement. Pour passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser à
L. H. GALE,
27 mai 93, Commune.

POUR COWES — La barque LAURENS, capt. Snow, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
24 mai 93, Commune

FRET pour BREME — La barque brémoise DIANA, capt. Bohier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux amenagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
3 juin SCHMIDT & Co, 60, Bienville

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire		Capitaine
Navire Kentucky,		capitaine Rogers,
" Dixon,		Freeman,
" Tennessee,		Wise,
Barque Basfaw,		Howes,
" Sultan,		Boswell,
" Natchez,		Lindsay,
" Southerner		Hawley

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, et seront constamment prêts à recevoir [illegible] Les capitaines [illegible]

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à
HARROD & DARLING,
17 nov rue de la Commune

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Les chars de ce chemin partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.

Une promenade fraîche et agréable de beaux chemins invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON qui est maintenant ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes [illegible] Des rafraîchissemens et des liqueurs seront vendus à bas prix par le jardinier.

L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des chambres à la gare [illegible]

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine.

De la Nlle Orléans		De Carrollton
Char à cheval à 6 h. A. M		Char à cheval à 5 h. A. M
Locomotive, 9		Locomotive, 8
[illegible]	P. M.	[illegible] P. M.
Char à cheval		Char à cheval,

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusqu'à 9 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après midi. [illegible]

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets au bureau [illegible]

A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir du haut de la rue Jackson. Dans l'été à 6 heures A. M et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne; dans l'été à 6 h 1/2 A. M et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON.
17 mai Ing. comp. rail road N. O. [illegible]

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
20 nov J. U. LAVILLEBEUVRE

CHAPEAUX — Un assortiment général de différentes descriptions — Aussi, 25 caisses chapeaux feutres palm [illegible] à vendre par
FROST & Co, 10, Magasins
6 mai

CLOUS de fer de Suède, dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD,
4 mai 47, Poydras

PLOMB — 7 barils et [illegible] en débarquement du steamer John Chouteau, par
MERLE, BEYLLE & Co 45, Vieille Levée.

PLOMB — 1425 saumons, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
4 mai MERLE, BEYLLE & Co. 45, V. Levée.

CIRE d'Abeille — 5000 livres qualité supérieure, à vendre en débarquement du steamboat Missouri, par
4 mai MERLE, BEYLLE & Co, 45, V. Levée

CORDE à Balles — 50 rouleaux en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
4 mai MERLE BEYLLE & Co. 45, V. Levée.

LE soussigné offre à vendre au débarquement du navire Chateaubriand,
150 paniers guignolet.
11 mai AUGUSTE MOLIER, 90 St Louis

SAVON. 136 caisses no 1, différentes marques, en débarquement du navire Laura, à vendre par
19 mai TUFTS & HOBART, 20 Douane.

CORDAGES, Toiles d'Emballage, Poivre Ferblanc, &c.
1000 rouleaux cordages goudronnés de Manille,
500 pièces toile d'emballage d'Allemagne,
200 caisses ferblanterie de Pontpool,
10 saumons ferblanc,
200 sacs poivre,
200 barillets clous fer de Suède,
200 balles étoupes,
5 1/4 pipes vin de Madère,
200 paniers bouteilles à Madère,
300 caisses thé impérial, poudre à canon et Young Hyson,
13 et 6 livres.
50 caisses fruits à l'eau de vie,
50 do. absynthe,
50 do. anisette, à vendre par
26 mai O. H. MIESEGAES, 84, Vieille Levée.

VINS — 100 caisses vin rouge ordinaire, 100 do vin blanc [illegible] 50 tierçons vin blanc, 10 barriques vin vieux, 30 caisses absynthe, 30 do fruits à l'eau de vie et au sirop, 30 do liqueurs assorties, 30 do [illegible] 30 do fleurs d'oranger, 30 do moutarde assortie, 50 paniers champagne, 50 do marasquin, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
8 mai 36, Chartres

ARRETEZ LE VOLEUR!!

LA cabine du navire Huntsville a été dévalisée dans l'après-midi de mardi, 30 du courant, par un voleur qui y a enlevé les articles suivants, savoir:
27 Cuillers à bouche en argent,
21 do à thé, do.
Les cuillers portent sur le manche les noms "Huntsville" "Stoddard" et les lettres suivantes y sont gravées: H. L. V. E. ainsi que les noms des fabricants "Marquand & Co." "A. Rasch" et "Stebbins & Co."
Une récompense libérale sera donnée à la personne qui fera retrouver ces articles ou fera arrêter le voleur.
31 mai HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

HUILE D'OLIVE — 128 paniers de la marque de Pignol, fraîche, en débarquement et à vendre par
31 mai B. & A. SOULIE, 65 Bienville, au 1er

150 caisses blanc de baleine,
50 caisses fromage,
30 fréquins beurre Goshen,
50 sacs vieux café Java,
10 demi pipes vieux cognac.
30 caisses thé chaloi — Impérial, poudre à canon en boîtes de 32 liv. Young Hyson,
60 do do do do do do.
60 do amidon Pologne
5 barils tabac à chiquer de Mme. Miller,
200 tambours, figues fraîches de Smyrne,
En débarquement et à vendre par
PETERS & MILLARD,
29 avril No 34 et 35 Vieille-Levée.

UN jeune homme parlant le français et connaissant parfaitement le commerce des marchandises sèches, trouverait un emploi permanent en s'adressant par lettre à la lettre F, No. 66, il est inutile de faire application à moins qu'on ne soit très capable et qu'on ne puisse fournir de bonnes recommandations,
30 mai

Traites.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
31 mai J M LAPEYRE, 17, Conti

TRAITES sur Boston, à vendre par
27 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

TRAITES sur Boston, à vendre par
30 mai L. H. GALE, 93, Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
26 m HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
24 mai S & J P WHITNEY & co

CHANGE sur Boston, à vendre par
10 mai HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

TRAITES sur le Nord, payables à Boston, à vendre par
22 mai L H GALE, 93 Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par
1 mai L. H. GALE, 93, Commune

CHANGE sur Boston, à vendre par
6 mai HARROD, DARLING & co, 49 Commune

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par
3 mai FOSDICK & BROTH, 66 Camp

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par
2 mai PRATS & HERNANDEZ 27, Toulouse

DOUBLONS espagnols et patriotes à vendre par
27 mai J ALBERT, 22, St Louis

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par
28 av J M LAPEYRE, 17, Conti

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par
1 mai MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée

DOUBLONS Patriotes, à vendre par
PRATS & HERNANDEZ
27, Toulouse

50 PANIERS de 29 bouteilles vides, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOUCHONS — 75,000 bouchons à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

55 PANIERS champagne à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

80 CAISSES Salade [illegible] à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS en barriques — 60 barriques vin rouge, à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

48 demi-barriques Vin blanc, à vendre par
22 m LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MERINOS — 8 pièces Merinos à vendre par
24 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HABILLEMENS d'été en gros, à vendre par
22 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VIN vieux — 12 barriques vin vieux à vendre par
15 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PLATILLES — Fine "Union" à vendre en magasin par
13 mai WM PREHN & Co, 36, Douane

SUCRE brun et blanc de la Havane à vendre par
6 mai F. TROISDHOS, 26 Vieille Levée

CRACKERS de Quincy — 50 barils à vendre par
W. H. AVERY, 86 Gravier

RAISINS — 50 barriques fins, à vendre par
CH. DOANE & co, 19 Poydras

OIGNONS [illegible] — 60 tonneaux à vendre par
6 mai S & J P WHITNEY & co

TUILES faîtières, à vendre par
LYALL & DAVIDSON, 16 Camp

ALUN — 4 barils à vendre par TUFTS & HOBBARD
24 mai 20 Douane

CLOUS — 300 barriques de Boston, à vendre par
21 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE — 300 caisses différentes espèces, à vendre par
24 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

FICELLE — 30 balles à vendre par
24 mai TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

BLANC de Baleine — 100 caisses de Boston, à vendre par
23 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX — 100 demi-barils No 1, à vendre par
24 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CLOUS — 600 barillets en magasin et à vendre par
16 mai T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

SACS de pâtre, neufs et de seconde mains, à vendre par
15 mai HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

CIDRE de Boston — 100 caisses à vendre par
13 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON et blanc de baleine — 300 caisses, à vendre par
14 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE — 40 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par
10 mai MERLE, BEYLLE & Co 45, Vieille Levée

WHISKEY — 100 barils à vendre par
11 m SHULZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par
10 mai PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai — BLANCHARD, EIMER & Co, 21 Bienville

CUIRS — 100 cuirs secs et salés, à vendre par
10 mai — BLANCHARD, EIMER & Co. 21 Bienville

BŒUF mess, à inspection, à vendre par
5 mai HULLIN & WOODRUFF 60, Camp

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
19 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAPSULES de Mothes, (légitimes) à vendre par
12 mai J. M. LAPEYRE, 17, Conti

INDIGO — Excellent de Caracas, à vendre par
5 mai J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

[illegible] — 15 caisses anglais de table, à vendre par
FRICK & FROST, 20 Poydras

BOUCHONS — 75,000 bouchons à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HUILE de Baleine d'automne et d'hiver, à vendre par
10 mai GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

PORC Rump — 60 barils, en débarquement à vendre par
5 mai HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par
4 mai GEO. E. CLIFFORD 47 Poydras

30 demi pipes Cognac Pellevoisin pâle, à vendre par
28 av BLANCHARD, EIMER & Co. 21 Bienville

SEL — 10,000 boisseaux, gros, à vendre par
S & J P WHITNEY & Co

WHISKEY — 75 barils rectifié, à vendre par
2 mai JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

FARINE — 300 barils à vendre par
2 mai JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras

SUIF — 3 caisses à vendre à bas prix par
5 mai FOSDICK & BROTH, 66 Camp

TOILE D'EMBALLAGE, de l'Inde, à vendre par
3 mai FOSDICK & BROTH, 66 Camp

PORC — 30 barils M. O., à vendre par
FRICE & FROST, 20 Poydras

HARICOTS — 30 barils blancs, à vendre par
FRICE & FROST, 20 Poydras

SEL — 100 sacs fin et 30 caisses sel de table, à vendre par
FRICE & FROST, 20 Poydras

GRAISSE — 10 barils et 30 barillets, à vendre par
FRICE & FROST, 20 Poydras

BŒUF — 40 barriques fumé, à vendre par
FRICE & FROST, 20 Poydras

CHEQUES à vue sur New York par la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'incendie.

AMIDON — 30 caisses marque Proctor, à vendre par
5 mai HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

SAVON. 30 caisses, à vendre par
5 mai HARTWELL & KIDDER 44 Poydras

CAFE de la Havane — 136 sacs à vendre par
A DURAND, Conti, No 7

600 Dame-jeannes de 4 gallons, à vendre par
A DURAND, Conti, No 7

VIN rouge — 200 caisses, à vendre par
A DURAND, Conti No 7

VIN de Bourgogne — 100 caisses à vendre par
A DURAND, Conti No 7

ANISETTE — 250 paniers à vendre par
A. DURAND, 7, rue Conti

SAVON, blanc de baleine et clous assortis, à vendre par
27 a HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

SACS en paille, grands, moyens et petits, à vendre par
27 a HARROD, DARLING & Co 49, C ommune

CAFE de la Havane — 400 sacs en magasin et à vendre par
26 a PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

GRAISSE — 100 barils en magasin, à vendre par
26 avril CH DOANE & Co 60, Poydras

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par
26 avril SCHMIDT & Co,

DAMEJEANNES — 800 de 5 gallons à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti.

CIGARES de la Havane — 100,000 de toutes descriptions à vendre par A. DURAND
7 rue Conti

VIN blanc — Quelques barils à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

AMANDES. — 20 sacs douces écossées, à vendre par
A. DURAND, 7 rue Conti

CLOUS Métalliques, de Chapman, à vendre par
W A RYAN, 45 Chartres

BOUCHONS — 3 balles fins, à vendre par
CH DOANE & co. 60 Poydras

HUILE de Baleine — 100 caisses à vendre par
CH DOANE & Co. 60 Poydras

HUILE de tanneurs — 10 barils en bon état, à vendre par
ROBERTS & HALL, 7, Magasins

CHAPEAUX gris — 48 chapeaux larg-bords, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

BEURRE — 100 barils [illegible] de New York, à vendre par
GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

CAFE — La Havane, Laguyra Rio et Java, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

CAFE de la Havane prime, à vendre par
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par
11 av J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune

HUILE d'anis — Des Rocky Mountains, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVE, 149 Commune

DRILLS en toile de mode, à vendre par
A. GORDON, WYLIE & Co

VIN de Cantemerle, marque de choix, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER & Co

SAUCISSONS de Lyon — 2 caisses en bon ordre, à vendre par
8 av J ALBERT, 22 St Louis

MARCHANDISES du pays, 4/4 écrues, à vendre par
25 mai GEO. GREEN & BROTH 81, Gravier

SEL — 2000 sacs gros en débarquement du navire Duke, à vendre en lots au gré des acheteurs par
11 mai GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique — 30 balles drilles 27 et 29, manufacture Somerset Mills, à vendre au magasin par WOOD & SIMMONS,
19 mai 80, Magasins

PORC et Bœuf — 8 barils porc M. O. barils bœuf prime, 6 do 1/2, 6 1/4 do mess, en magasin à vendre par
19 mai WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

EAU DE VIE et genièvre du pays — 100 barils en magasin, à vendre par WOOD & SIMMONS,
19 mai 80, Magasins

BEURRE de Goshen — 25 fréquins prime en débarquement du navire Panthea, à vendre par
19 mai WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

FLEUR D'ORANGER — 12 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

FROMAGES DE GRUYERE — Fromages de Gruyère nouveaux, à vendre par
18 mai LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

LINGE diapré et damassé — Un assortiment à vendre par
WM. PREHN,
13 mai 46, Douane.

JAMBONS pour famille — 10 barils à vendre par
HARTWELL & KIDDER,
13 mai 44, Poydras.

CHAUX DE THOMASTON — 500 barriques fraîches en bon ordre et en débarquement à vendre par
G BEDFORD, 47 Commune

SUCRE en barils — 250 barils supérieur de Philadelphie dernièrement reçus et à vendre par
4 av WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CIMENT — Article supérieur, actuellement en débarquement du brick Geron, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEO. BEDFORD, 47, Commune.

CONFITURES de la Havane — 50 caisses à vendre par
J. E. LORRILHE,
2 mai Encoignure Royale et Douane

FARINE — 200 barils des moulins de St. Louis, en débarquement du steamboat Hail Columbia, à vendre par
26 mai HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BOTTES, Souliers et Brodequins — 40 caisses différentes descriptions, en débarquement du brick Lucy Ann, à vendre par ISAAC BRIDGE,
76 Magasins

CAFE de la Havane fin vert à vendre par
MANUEL BLASCO 28 Commune

BOIS de Campêche, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis

CORDE — 200 rouleaux d'emballage, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, Poydras

FICELLE d'emballage à vendre par
17 mai SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

THE. 50 demi caisses impérial en débarquement du navire Panthea et à vendre par ROBERTS & HALL
17 mai 78, Magasins

CORDS D'EMBALLAGE — 200 rouleaux petits de Manille, à vendre par
4 mai CH DOANE & co, 60 Poydras

TABAC — Le baril le manufacturé de Missouri, à vendre par
16 mai T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A LOUER — Une bonne domestique de maison. S'adresser à
16 mai T. & S. TOBY & BOGART,
70 Camp

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE des marques Marquette et Fulton, à vendre par
15 mai SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
26, rue Poydras

MAIS — 800 sacs blanc, en débarquement et à vendre par
11 mai GEORGE HARRISON,
67 Tchoupitoulas

BEURRE — 30 fréquins de Goshen frais et doux, en débarquement du navire Warsaw, et à vendre par
16 mai ROBERTS & HALL, 78, Magasins.

RACINE D'ŒILLET ET DE SERPENTAIRE — Quelques sacs à vendre par
16 mai J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

TABAC supérieur de Cuba, en feuilles, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
12 mai J M LAPEYRE, 17, Conti

ABSINTHE suisse, 50 caisses absinthe suisse de la marque de Sauvagel, Branston & Co, à vendre à bas prix par
J. ALBERT,
22, St. Louis

TOILE d'Appleton — 4/4 convenable pour le marché mexicain, à vendre par
8 mai HARROD, DARLING & co, 49 Commune

MARCHANDISES blanches du pays — 21 caisses en débarquement, convenables pour le Mexique, à vendre par
R D BLOSSMANN,
16 mai 86, Bienville

SUCRE en pain — 300 caisses et barils différentes descriptions, de qualité supérieure, à vendre en magasin par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

THE, café de Java, cordages de Manille, clous, vin de vie et genièvre du pays à vendre par
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Elma, venant de Bordeaux, 66 barriques Vin rouge, 35 barils Vinaigre, et 9 barils Vin blanc.
12 mai CH. DUFOUR 11 Conti

BOTTES, souliers et brodequins — 60 caisses en débarquement de la barque Hesperian, à vendre par
14 mai R O HORSE, 12 Douane

FROMENT — 10 barils en débarquement, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF,
60 Camp

GRAISSE — 150 barils extra supérieure, en débarquement, à vendre par
12 mai HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire Alabama, à vendre par
10 mai GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

SALERATUS — 10 barriques, en débarquement de la barque Georgiana, à vendre par
ROBERTS & HALL, 78, Magasins

BRODEQUINS, bottes et souliers actuellement en débarquement du navire Hecomeck, et un magasin formant un assortiment général, à vendre par
FROST & Co, 10, Magasins

MAIS — 1700 barils r [illegible] par un chaland, livrables où il sera demandé, à vendre par
11 mai SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras

SECHOCES — A vendre au débarquement de la barque Sarah Hand, venant de Bordeaux, 300 barriques assorties.
AUG. MOLIER,
90, St. Louis

FIL à voile de coton et cordages, 2 barils fil à voile de coton, 10 rouleaux cordages à relingue à l'usage des voiliers, 1 balle d'étoupe, à vendre par
J. ALBERT,
22, rue St. Louis

FRUITS au sirop, de la glacerie, à vendre par
VALKTON FRERES,
22, Saint Charles

CAFE DE LA HAVANE — 90 sacs en débarquement de l'Alabama, à vendre par
A. DURAND,
7, rue Conti

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger, liqueurs de Bordeaux à vendre par
VALKTON FRERES,
22, Saint Charles

TABAC à chiquer en boîtes de 12 1/2, 14 et 15 1/2 livres de la marque Samuel S. Meyers & Co. Richmond, à vendre par
VALKTON FRERES,
22, Saint Charles

BRODEQUINS pour nègres — 60 caisses différentes espèces, qualités supérieures, communes, [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76 Magasins

SAVON — 40 caisses de Gould pour familles, No 1, à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76, Magasins.

PANTALONS de cotonade — 10 caisses assorties, à vendre par
FROST & Co, 10, Magasins.

CIGARES de la Havane — Regalias, Canones, Imperiales et autres, à vendre par
J. M. CABALLERO,
32 Vieille Levée

TABAC — 61 caisses manufacturé en débarquement du steamer Missouri, à vendre par
T & S TOBY & BOGERT 70, Camp

CORDAGE de Manille, dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD,
47, Poydras

BRIQUES de flos, anglaises, assorties et supérieures, en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO. BEDFORD, 47, Commune.

CHAUX de Thomaston — 300 barils fraîche, en ordre, à vendre par
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

EAU DE VIE, Genièvre, etc.
[illegible] genièvre de Hollande, importation directe.
[illegible] vieille eau de vie.
[illegible] vin rouge St. Julien.
100 do [illegible] Haut Brion, Chateau Margaux, et Château Gaccout.
100 do Madère.
20 do absynthe, à vendre par
PETERS & MILLARD,
12 mai Nos 34 et 35 Vieille Levée

SUCRE RAFFINE, &c — 30 barils sucre raffiné,
30 barils sucre écrasé,
10 barils en poudre,
8 caisses vermicel,
30 caisses macaroni,
10 caisses prunes en jarres,
100 caisses tabac marque [illegible] à vendre par
PETERS & MILLARD,
12 mai Nos 34 et 35 Vieille Levée

BRIQUES A FEU — [illegible] de Liverpool, qualité extra [illegible] et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
G. BEDFORD,
14 mai 47 Commune

MARCHANDISES Diverses 92 boucauts jambons, plats côtes et épaules; 200 barils de farine; 30 barils porc mess, 150 do M. O.; 100 do mess M. O.; 150 do haricots blancs, 20 barils graisse; 200 barillets do, 30 barils beurre, 35 demi-barillets do en magasin, à vendre par
FRICE & FROST
1 juin 20 Poydras

MARCHANDISES NOUVELLES — Chapeaux à la mode, nouveaux dessins, fleurs françaises, [illegible] de l'Anglais, chemises,
Cotonnade de Guingamp,
Brin de Holland et écru,
Calicos, jeans, coton,
Guinghams, gingas du St.
Mouchoirs de soie, piqué blanc, de Marseille
Mousseline couleur à la mode.
Batiste noir
Toile à chemise 12/4
Cravates soie noire, Bas de soie noirs,
Confortables, couvertures,
Kerseys [illegible]
a vendre à bon marché pour du comptant par
PEET & MORTON
19 mai 17 rue de Chartres

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins suivants, garantis purs et d'excellente qualité, à vendre:
2 1/2 pipe vieux vin madère,
2/4 pipe do do
1/2 pipe vieux vin très sec,
2/4 do do do
1/4 do très vieux vin madère,
3/4 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Bosl très doux,
1/8 do do do do
8/4 de pipe vieux vin sec,
8 pipe do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 huitièmes do do do
3 Bouteilles de très vieux Malvoisie.
A vendre par
F. PERRET,
16 rue Toulouse.

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLA DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES
Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par
GEORGE BEDFORD,
20 avril 47, Commune.

A LOUER présentement, une maison haute, en briques située rue de l'Esplanade près de l'encoignure de la rue des Grands Hommes.
A louer présentement, une maison basse, située rue des Grands Hommes près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade.
A louer pour le premier juin prochain, un magasin situé rue de Chartres entre les rues Conti et Bienville.
12 barils sirop de batterie en magasin et à vendre à bon marché. S'adresser à
4 mai B. BRIDGE,
8 St. Louis

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située au-dessus du Bayou St. Jean, à un petit mille du centre de la ville, un lot de terre de 135 pieds face à la rue du Bayou St Jean, sur trois arpens de profondeur, sur lequel il y a une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écuries, poulaillers, &c. S'adresser à
L. GARNIER,
22 fév rue Royale, No. 109.

A LOUER à un prix modéré, le haut de la maison nouvellement construite, située rue de Chartres No. 121, immédiatement après l'encoignure St. Louis, se composant de superbes appartements avec un vaste balcon et ayant une belle entrée. S'adresser à
CORDEVIOLLE & LACROIX,
19 mai 66, encoignure Bienville et Chartres.

MAISONS A LOUER A BAS PRIX.
1o Une maison en briques à deux étages avec grenier, composée de plus de seize chambres, située rue Marcell entre Port et St. Ferdinand. Pour $30 par mois;
2o 1 do à étage, située rue St. Philippe entre Bourbon et Royale;
3o, 1 do rue des Champs Elysées près celle des Bons Enfans;
4o 1 do rue St. Louis près Claiborne;
5o 1 do Claiborne près St. Louis;
6o. Plusieurs de rue Claiborne entre Ste. Anne et Du Maine;
Pour les conditions qui sont des plus modérées, s'adresser à
E. CORDEVIOLLE & LACROIX,
16 mai No. 66, Chartres, enc. Bienville

A LOUER à bon marché deux jolies maisons à trois étages situées rue Bourgogne. S'adresser à
CH. DUFOUR,
8 mai 11, rue Conti.

A LOUER — Une maison en briques à étage rue de l'Hôpital No. 79, entre les rues Bourbon et Royale.
Une maison en briques à étage sise rue des Remparts No. 43, entre les rues de la Douane et Bienville dont on pourra prendre possession le 1er juin prochain.
Une demi-maison rue St. Philippe, entre les rues Marais et Villeré
Une demi-maison à l'encoignure des rues St. Philippe et Marais.
Un magasin en briques à étage avec entresol, sise rue du Maine, No. 19, entre les rues Condé et Levée.
A des termes modérés, s'adresser à
B. & A. SOULIE,
23 mai No. 65, rue Bienville, au premier.

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.
LES fabricants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux cirés assortis, en grandeurs, veaux vernis en couleurs pour chaussures de Dames, maroquin [illegible] et grandeurs, peau de moutons, rouge [illegible] paille, avant-pieds, tiges de bottes de veau, de Bordeaux et Paris, do. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de cochons pour sellier, et un assortiment de cordonneries, pour l'usage des cordonniers, &c. [illegible]
[illegible] 10, rue Conti, entre Chartres et Royale.

TABAC — 50 caisses manufacturé, à vendre par
20 mai CH. DOANE & Co, 60 Poydras

CAFE — Prime vert de la Havane, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
32, Vieille Levée.

JAMBONS — 20 barriques [illegible] 20 barils jambons, à vendre par
FRICE & FROST,
20 Poydras

BŒUF [illegible]
HEWITT, HERAN & Co
95, Camp

HUILE D'OLIVE — [illegible] en débarquement de la barque [illegible] à vendre par
[illegible] 21, Vieille Levée

BARILS à [illegible] à vendre
HARTWELL & KIDDER
44 Poydras

BLANC DE BALEINE — [illegible] première qualité, en débarquement du navire Edward Everett, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
49 Commune

HUILE DE BALEINE — [illegible] en débarquement du navire Edward Everett, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
49 Commune

ESPRIT de Térébenthine, 50 barils du Nord, à vendre par
14 mai NORCROSS & FOSDICK,
40 Gravier

TOILE à drap et à chemises 3/4, 4/4 et 6/4, convenables pour le marché mexicain, à vendre par
18 mai HARROD, DARLING & Co, 49, Commune

DENIMS — [illegible] à vendre par
13 mai HARROD, DARLING & Co.
49, Commune

FROMAGES de Gruyère, venant directement du pays, reçus par le navire [illegible] et à vendre par
F. PERRET, 16, Toulouse

BOTTES, souliers et brodequins — 30 caisses en débarquement du brick [illegible]
R. O. HORSE, 12, Douane.

GENIEVRE de Hollande, [illegible] marque orange, en débarquement, à vendre par
11 mai SCHMIDT & Co, 60, Bienville.

FARINE — [illegible] à bord [illegible] à vendre par
HEWITT, HERAN & Co, 95, Camp

INDIENNES [illegible] 60 caisses indiennes en débarquement de la barque [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

SAVON et blanc [illegible] — [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE,
16 mai 76, Magasins.

BALANCES [illegible] — [illegible] assortiment complet pour le coton, le sucre, [illegible] à vendre par
ISAAC BRIDGE,
76, Magasins.

CHOCOLAT [illegible]

BOTTES, [illegible]

CHAPEAUX [illegible]

WHISKEY [illegible]
SCHULTZ, HADDEN & LEACH.

OSNABURGS [illegible]
HARROD, DARLING & Co.
49, Commune

TOILE à [illegible]
HARROD, DARLING & Co.
49, Commune

AMIDON Everett [illegible]
TUFTS & HOBART, 20, Douane

FARINE — [illegible] en débarquement [illegible]
HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras.

BACON [illegible]
HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

DE AVANCES [illegible]
GEO. E. CLIFFORD
47, Poydras

VEAUX [illegible]
[illegible] LOMBARD, 42 Conti

CHAPEAUX [illegible]
[illegible] & LOMBARD.

ROUENNERIES [illegible]

A VENDRE [illegible]

CAFE [illegible]
F. PERRET, 16, Toulouse

RECU [illegible]
F. PERRET.

BALANCES [illegible] — Un assortiment complet reçu par le
ISAAC BRIDGE,
76, Magasins.

[illegible]

ESSENCES [illegible]

DES [illegible]

RIZ [illegible]

ARRIVE [illegible]

THE [illegible]

DEMIJEANNES [illegible]

CIMENT [illegible]

BEURRE [illegible]

MARCHANDISES [illegible]

A [illegible]
[illegible] pour le marché de N. York [illegible] Lowell, et New [illegible]

PLAQUES [illegible]

LE soussigné [illegible] coffres-forts [illegible] de Rue et de [illegible]
[illegible] à des prix raisonnables.
P. CUSACH.

FOURNITURES pour constructions, telles que: serrures, [illegible] clous, &c. à vendre par
ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

FROMAGES [illegible] en débarquement du [illegible]
GEO. HARRISON
67 Tchoupitoulas

FROMAGES [illegible] en débarquement [illegible] à vendre par
GEO. HARRISON, 67 Tchoupitoulas

BEURRE [illegible] en débarquement du [illegible] à vendre par
GEO. HARRISON,
67, Tchoupitoulas

CIDRE [illegible] à vendre par
GEO. HARRISON,
67, Tchoupitoulas

VINS, [illegible]
15 [illegible] vin madère
10 [illegible]
30 do do Oporto,
30 do do Ténériffe,
20 [illegible] vin de Sherry, pâle
40 boucauts [illegible]
25 do bierre d'Ecosse
à vendre par PETERS & MILLARD,
25 avril No 34 et 35 Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Sarah Hand:
[illegible] barriques vin rouge,
150 caisses [illegible]
[illegible] do [illegible]
40 do de Vermicelle
AUGUSTE MOLIER,
90, St. Louis

CUIR [illegible]
JOHN [illegible]

Nouvelle-Orleans :
VENDREDI MATIN, 9 JUIN 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT
GEO. K. ROGERS.
SECOND DISTRICT:
EDW. D. WHITE.

REPRESENTANT A LA LEGISLATURE DE L'ETAT:
FELIX LABATUT.

LES PLANTEURS SUCRIERS.

Si le principe de protection venant à être abandonné par le Congrès des Etats-Unis les planteurs [illegible] seraient les premières victimes offertes en holocauste à l'implacable système du "libre commerce". Et cette opinion n'est pas émise à la légère. De trop grands intérêts se rattachent à cette question pour qu'il soit permis à un journaliste de ne pas la traiter avec toute prudence et toute réserve. Ce serait un crime que de jouer avec un pareil sujet; un crime qui devrait appeler la plus sérieuse attention et le blâme de la plus sincère à une partie dans laquelle se trouvent engagés un capital de plus de cinquante millions de piastres, ainsi que la fortune et la prospérité d'une nombreuse et respectable portion de nos concitoyens. Nous supposons que nos adversaires apportent dans ce débat l'intégrité et la franchise que nous tâchons d'y mettre, et nous déplorons encore plus que notre conviction sur ce point est profonde, inébranlable. "Si le système de la liberté commerciale, [illegible] une fois admis par le Congrès, le sucre sera le premier de nos produits qui en ressentira les désastreux effets."

[illegible]

Ces résolutions [illegible]

Dans le but de détruire l'effet des [illegible] par eux contre le tarif, [illegible] par leur parti, les démocrates [illegible] de la Bourse St. Louis, [illegible]

[illegible]

article! Tous les symptômes ne prouvent-ils pas que l'ascendant du parti démocratique amènerait la prompte et entière abrogation du droit sur le sucre? Où les planteurs doivent-ils s'adresser pour trouver aide et secours dans un parti, radicalement opposé à la protection sous toutes ses formes, dans un parti qui dans notre voisinage même se déclare l'ennemi du droit sur le sucre? Les Planteurs aideront-ils à la défaite des whigs, quand ils voient les locofocos les attaquer pour avoir voté en faveur du droit sur le sucre? Agir ainsi ne serait-ce pas prononcer leur propre condamnation? Ne serait-ce point justifier le reproche que les locofocos du Tennessee font aux whigs de s'être alliés aux intérêts des planteurs? Ne serait-ce pas donner une éclatante adhésion aux paroles du juge GOLDTHWAITE? Ne seraient-ils enfin prêter appui à la déclaration de l'Union de Nashville? Planteurs de la Louisiane, réfléchissez-y: [illegible] précède, rappelez-vous-le lorsqu'il en sera temps!

On a remarqué avec quelque surprise que la salve de vingt-un coups de canon tirée par le Dolphin à son arrivée dans notre port, n'avait point reçu de réponse.

INDEMNITE MEXICAINE — La somme de $270,000 apportée par le Dolphin, n'est pas, ainsi qu'on l'a pensé généralement, un dividende du principal de l'indemnité accordée aux citoyens par la commission instituée qui a siégé à Washington en 1840 et 1841; elle forme seulement l'intérêt sur le principal payé jusqu'au 1er avril dernier. Le 31 juillet prochain il sera dû un dixième du montant total, avec les intérêts à 8 pour cent par an; et tous les six mois un montant pareil sera payé, jusqu'à la liquidation totale de la dette pour laquelle est accordé un période de cinq ans. On ne saurait douter que les certificats du Trésor pour l'indemnité n'atteignent le pair.

M. Supervielle, arrivé par le Dolphin, part immédiatement pour Washington, il n'y restera que fort peu de temps et repartira pour Mexico où il sera au mois d'août pour recevoir le second dividende de l'indemnité.

Nous avons donné hier sur la tentative d'assassinat commise sur la personne du Dr. Kennedy, quelques détails qui ne sont pas tout à fait exacts. Voici d'après de bons renseignemens comment la chose a eu lieu.

Le Dr. Kennedy était, mardi matin vers dix heures, [illegible] où il avait été cité comme témoin à la requête de Mde. Dawson qui avait présenté une demande en divorce. Mde. Dawson n'y étant pas encore [illegible] Kennedy se rendit chez elle [illegible] rues Rampart et Canal pour lui dire de se rendre de suite à la Cour. Il paraît que durant ce trajet il fut suivi par Dawson qui, le voyant entrer chez Mde. Dawson, emprunta un couteau à un marchand [illegible] et attendit la sortie du Docteur. A peine celui-ci était-il dans la rue que Dawson se précipita sur lui et lui porta cinq coups de couteau, l'un au bras, deux dans l'abdomen, deux [illegible] et un dans le cou. Le Dr. Kennedy [illegible] se rendre au [illegible] près de la Cour Criminelle pendant qu'on allait devoir [illegible] Canonge, mais il était [illegible] grande quantité de sang qu'il [illegible] qu'arrivé là il n'eut que le temps de [illegible] de se faire transporter chez lui.

Nous sommes [illegible] que les blessures du Dr. [illegible] pas toute la gravité qu'on [illegible] d'abord, et qu'il est actuellement en bonne voie de guérison.

[illegible] — Un orage épouvantable a éclaté le 29 [illegible] environs de Lexington. Une [illegible] considérablement souffert [illegible] ont été complètement [illegible]

[illegible] Journal du Commerce a été désigné comme [illegible] manufacturiers. Il ne sera donc [illegible] de cette feuille [illegible] Boston, journal publié dans l'état manufacturier par excellence, le Massachusetts.

Le Journal du Commerce, dit l'Atlas, a calomnié [illegible] complètement dénaturé [illegible] de tarif ils sont toujours [illegible] peut compter sur eux. [illegible]

[illegible]

L'hiver dernier, le coroner [illegible] sur le corps de M. [illegible] et à peine cette [illegible] le corps du prétendu [illegible] la plus inexplicable. Cette [illegible] tout à fait oubliée, lorsqu'il [illegible] reparaître à Boston M. [illegible] Il était allé faire un voyage [illegible] pas eu le temps de prévenir [illegible]

[illegible] de St. Martinville, en annonçant la [illegible] M. Dawson dans le troisième district [illegible] couplet assez plaisant [illegible] de l'honorable général, lors de [illegible] de gouverneur
[illegible] démocrate,
[illegible] cuirassés-nous,
[illegible] aristocrate
[illegible] aigres-doux,
[illegible] Dawson, comme j'aime à le croire,
[illegible], nos comtes, nos marquis,
[illegible] dévorera la victoire!
[illegible] whisky, c'est du whisky!

VARIETES.

COMMENT L'AMOUR VIENT EN CAUSANT.
(Voir l'Abeille d'hier.)

II

LE COMTE, LA COMTESSE.

Quelques années avant la révolution, existait encore aux environs de Mortagne, un petit château seigneurial qui ne rappelait en rien les donjons désignés Normands, au temps où les guerres intestines déchiraient le pays, tous comtes ou barons avaient besoin d'une forteresse pour se défendre contre l'agression de ses voisins. Ce petit château appelé [illegible] avec ses murs blancs, son toit en [illegible] facilement pour un joli Cottage, si le [illegible] de rigueur, manquant une des extrémités [illegible] de logis, ne fut venu révéler sa prétention féodale. Situé sur un plateau fertile, [illegible] d'autre jardin qu'une prairie naturelle où [illegible] gazon vert et touffu, que [illegible] émaillé de pâquerettes, de [illegible]

Le beau tapis descendait par une pente douce dans [illegible] arrosé par le plus frais ruisseau; ses [illegible] serpenté pendant un demi [illegible] l'ombre des peupliers et des bouleaux [illegible] sa rive, venaient faire tourner la roue [illegible] la bruit cadencé ajoutait au charme [illegible] tableau. Ce moulin était presque la [illegible] de son propriétaire. Le marquis de T... [illegible] de son nom, n'était déjà [illegible] jeune homme à l'époque où commence ce [illegible] de la vie des cours, où il avait rencontré [illegible] grand nombre d'ingrats, on l'avait vu à quelque [illegible] abandonner un poste éminent pour venir [illegible] qu'il nommait sa chartreuse. Là, [illegible] des livres et des pinceaux, il passait doucement [illegible] au grand spectacle de la nature, [illegible] par le souvenir du bien qu'il avait [illegible]. Les âmes droites, les consciences tranquilles n'ont [illegible] à redouter de la solitude; le mal seul a besoin de s'étourdir; aussi le marquis se trouvait-il heureux. Cependant il se prenait quelquefois à regretter de n'avoir point, dans le monde bruyant et futile où il avait vécu, rencontré une femme à laquelle il eût osé confier le bonheur de sa vie; une femme qui, en prenant soin de ses vieux jours, eût égayé son foyer, alors que les années seraient venues lui interdire les plaisirs de la chasse, et que ses yeux affaiblis l'obligeraient à renoncer à ses douces lectures, à sa peinture chérie. Il arriva pourtant que la Providence, qui souvent même en ce monde tient en réserve des récompenses pour qui s'en est envoya...

Berthe (en riant) — Une femme charmante qui se passionne pour ses quarante printemps!

Henri. — Ceci est dit les jours du paradis. — Je ne sais pas que d'une récompense de ce bas monde. Non madame, la Providence ne lui envoya pas une [illegible], mais un enfant!

Berthe. — Un enfant!

Henri. — Oui, madame, un enfant, un malheureux orphelin, et voici comment: le marquis de T.... avait pour ami d'enfance, pour compagnon de jeunesse et pour frère d'armes, un pauvre cadet de grande famille, le comte de V...., qui mourut en laissant un fils, dont la naissance avait coûté la vie à sa mère. A son heure dernière, le moribond demanda à Dieu, son unique refuge, qui prendrait soin de cet enfant bientôt seul sur la terre, et Dieu envoya au père désolé la pensée de le confier aux marquis de T.... En apprenant le legs qui lui était échu, le marquis remercia le ciel qui lui envoyait un être à aimer, une âme à former au bien, un cœur dans la reconnaissance duquel il trouverait un jour la récompense de son action généreuse, et le jeune Henri fut bientôt dans les bras de son second père.

Berthe. — Henri....

Henri. — Pardon, madame, j'ai prononcé ce nom comme j'en aurais dit tout autre. — S'il doit diminuer l'intérêt que je désire vous inspirer pour le héros de [illegible] vais le changer.... Si vous voulez [illegible] Alfred, par exemple.

[illegible] Mon Dieu, monsieur.... le nom m'est [illegible] Henri, nous dirons Henri, n'est-ce pas madame?

Berthe (très-bas.) — Oui, monsieur Henri.

Henri. — Mon héros, donc, avait dix ans quand il entra sous le toit hospitalier de Puisay, fils d'un père qui passait sa vie à faire la guerre, ou dans des garnisons éloignées de Paris. Le pauvre enfant, privé des soins de sa mère, n'avait jamais connu les douceurs et l'ineffable bonheur que procure l'affection d'une mère. En se voyant l'objet d'une tendresse expressive et éclairée, en recevant les caresses de son bienfaiteur, Henri sentit son cœur se remplir pour lui d'un amour filial qui ressemblait à un culte divin, et dès lors il se jura à lui-même de consacrer toute sa vie au bonheur de celui qui avait le premier ouvert son âme aux nobles sentimens de l'amitié et de la reconnaissance. L'esprit de l'enfant, peu cultivé jusqu'alors, son éducation négligée, acquirent bientôt entre les mains habiles du marquis un développement rapide. Cette vie des champs, qui laisse tant de loisirs pour l'étude, fut un de bonheur pour le jeune comte de V.... au sein des plaisirs du monde qui éblouissent le cœur sans y rien laisser que le fertile contre l'adversité, et apprenne à l'homme qu'il est un autre bonheur que celui qui a donné l'habitude que ce monde dont je fais la critique.... Mais pardon, madame, j'oubliais que ce monde dont je fais la critique.

Berthe. — Il me semble, monsieur, que je vous écoutais de manière à m'éviter au moins une épigramme.

Henri (gaîment) — Vous avez raison et je ne suis qu'un ingrat! Je reprends. Depuis sept ans que la vie du jeune Henri, s'écoulait, heureuse et paisible, exempte des inquiétudes du présent et des soucis de l'avenir; ne montrant d'autre ambition que celle d'arriver pendant la semaine, assez mérité de son cher maître pour obtenir d'aller le dimanche faire une partie de barres jusqu'au portique du moulin; les plaisirs du moulin étaient simples comme son existence, tranquille comme son âme. Mais hélas, madame, tandis qu'à Puisay, ces deux hommes heureux l'un par l'autre, ne demandaient au ciel que de leur permettre longtemps un pareil bonheur, la révolution étendait ses cruels ravages; le pays, habité par le marquis et son élève resta longtemps à l'abri de l'anarchie, mais enfin il augmenta sous le nombre, et l'on commençait déjà à y compter beaucoup de victimes, quand, pour se sauver, une nuit, nos deux héros durent aller, au petit castel, à la pensée en fleurs, à son bois ombreux et cette solitude, si chère à leur cœur, les pauvres fugitifs tournèrent la tête pour leur dire un dernier adieu. Combien de larmes versa le jeune Henri, lorsque, commençant à ne plus distinguer les girouettes, les cheminées blanches qui, ainsi que l'étoile des mages, lui [illegible] guidé de loin son retour au berceau! Tenez, madame, il me semble que j'y suis encore, [illegible]... le soleil se couchait, [illegible]

[illegible] Mais cette [illegible] Silence!... Pardon, madame. Cette histoire m'a été contée si souvent. Mon Dieu! Où étais-je donc, madame.

Berthe — Derrière la colline, Monsieur?

Henri — Ah! oui. Enfin, madame, après les plus tristes adieux à ce séjour de paix, qu'ils croyaient ne jamais revoir, nos deux pèlerins gagnèrent péniblement un petit port de mer de Bretagne, où on leur avait, fait secrètement savoir qu'ils trouveraient le moyen de passer en Angleterre. Ils y trouvèrent en effet un bâtiment marchand en partance qui, moyennant un prix exhorbitant, consentit à leur faire faire la traversée. On avait compté de petits monarques dans les jours de la noblesse française, et la cupidité vendait au poids de l'or le salut qu'on eût tenté à [illegible] quelle était réservée la douleur de végéter misérablement loin du sol de la patrie.

Sur le même vaisseau qui transportait en Angleterre le marquis et son protégé, se trouvait une jeune fille d'une beauté remarquable, et dont les larmes ne cessaient pas un instant pendant le trajet, que des vents contraires rendirent aussi long que dangereux. Chacun, préoccupé de ses propres chagrins, s'inquiéta peu par l'inquiétude sur le sort de ceux qu'il avait laissés en quittant la France, n'accordait qu'une faible attention au désespoir de la pauvre inconnue. Il n'y eut que le marquis, dont l'âme généreuse comprenait toujours aux maux d'autrui, qui se sentit touché pour cet enfant isolée que la douleur [illegible] dans les dangers qui l'entouraient. Les expressions affectueuses et pieuses [illegible] qui cherchait à la consoler, ses manières douces et respectueuses finirent par attacher la jeune fille qui lui confia le secret de ses larmes; et l'on sut ainsi bientôt, de la bouche même de Mlle de B.., que, demeurant à Nantes, elle avait vu massacrer sous ses yeux, toute sa famille. Sauvée miraculeusement par un vieux serviteur de son père, elle avait réuni le peu d'argent échappé au pillage de sa maison, et, éperdue, fuyant le théâtre de tant de crimes, elle était venue, à pied, jusqu'au port d'où nous étions partis, donnant au capitaine du navire tout ce qu'elle possédait pour qu'il l'emmenât avec lui.

Ce récit terrible en lui-même et que rendait encore plus affreux l'abandon où se trouvait Mlle de B [illegible] jusque dans les [illegible] plus profonds le cœur sensible du marquis. Qu'allait devenir une terre étrangère cette jeune fille [illegible] de conseils et de secours? Trouverait-elle, dans le travail de ses mains de [illegible] brillante jusqu'alors [illegible] pour l'existence une source de malheurs [illegible] le sort elle-même! Le marquis de [illegible] tout cela, et cependant, à peine âgé de cinquante ans, ayant encore cette fraîcheur que conservent longtemps aux hommes une conscience sans [illegible] et des mœurs pures, le marquis, qu'aucun lien de parenté n'attachait à Mlle de B.., ne pouvait être pour elle un appui convenable. Il fallait l'épouser, et le marquis s'y décida. Arrivé après un séjour de trois mois en Angleterre, M. de T... se fut assuré que la raison, l'esprit et l'élégance de cette belle personne égalaient les charmes de sa personne, il demanda sa main et l'obtint. Au bonheur d'avoir retrouvé un père, Henri joignit [illegible] les douceurs de l'amitié d'une sœur avec laquelle il partagea le soin d'embellir la vie de son bienfaiteur, mais les joies de ce monde ne sont jamais durables [illegible] les détruire! En [illegible] comme les anges, [illegible]

[illegible] semblait promettre une suite [illegible] plus qu'un enfant [illegible] parfumer l'asile de [illegible] cet enfant, madame [illegible] à l'âge de trois [illegible] la plus séduisante [illegible] voir sans l'aimer [illegible] le marquis était inconsolable [illegible] pendant longtemps [illegible] à l'âge où les espérances commencent [illegible] pendant longtemps, et quoiqu'en [illegible] il avec plus de prose [illegible] déchirures souvent [illegible] que la jeune se [illegible] dans les bras de l'aïeul [illegible] son approche qui a [illegible] bercé en les chantant de vieux airs français, Henri qui partageait ses jeux et ses plaisirs, devint son [illegible]. Nos émigrés n'étaient pas heureux, la fortune du marquis, médiocre même avant la révolution, ne tait encore bien davantage alors, et le joli moulin de Puisay tournant pour une autre que pour son ancien maître. Il fallait donc vivre avec la plus stricte économie, et la maison occupée par la famille aux environs de Londres était modeste sur le pied le plus modeste, le jeune comte de V.... se trouvait être presque la seule personne aux soins de laquelle fût confiée la jeune.... Comment appelleriez-vous, madame?

Berthe [avec embarras.] — Mais.... monsieur.

Henri. — Vous me ferez permis de donner le nom de Henri à mon héros, donnez-moi le vôtre pour son héroïne.... cela portera bonheur à cette histoire..... Y consentez-vous?

Berthe. — Pourquoi pas, monsieur, si ce nom vous plaît plus qu'un autre.

Henri. — Vous savez qu'il me plaît plus que tout. Mais je reprends mon récit.

Mme. MARIE DE L'EPINAY

[A continuer.]

CONSEIL GENERAL.
Séance du Mardi, 6 juin 1843.

Le Conseil s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

M. C. Roselius a été appelé au fauteuil.

Membres présens:
1re. Municipalité — MM. Roselius, Pepin.
2e. Municipalité — MM. Avery, Leeds, Hepp.
3me. Municipalité — MM. Lewis, Gardère et Viennes.

Absens — 1re. Municipalité, MM. Buisson et Taney — 2e. Municipalité, M. Rogers — 3me. M. P. O. Peyroux.

Sur motion, le Conseil procède par la voie du scrutin à l'élection d'un président. MM. Gardère et Lewis étant nommés vérificateurs au dépouillement du scrutin, il a paru que sur 8 votes déposés dans la boîte, M. C. Roselius en avait obtenu 6, M. Avery un, avait obtenu 1, et un vote en blanc.

En conséquence M. C. Roselius a été dûment élu président.

Le journal de la dernière séance est lu.

M. S. Lewis demande [illegible] rédaction en soit [illegible] en ce qui regarde l'ordonnance sur les jeux de loto, de quilles et batailles de coqs.

M. Viennes, après dispense des règles, a présenté la résolution suivante qui a été adoptée,

Résolu, que le journal soit corrigé de telle manière qu'il reporte l'ordonnance sur les kinos, coq pitt et bowling alley, et le vote tel qu'il a eu lieu par appel nominal. La correction du journal se lisant comme suit.

ORDONNANCE
Concernant les jeux de Loto et autres amusements publics.

Article 1er. Il est décrété, qu'à partir de la publication de cette ordonnance, il ne sera pas permis de tenir des jeux de loto, de quilles et batailles de coq, à moins de payer la taxe annuelle suivante, et par avance:

Taxe annuelle pour tenir loto,		$ 200
"	jeux de quilles,	100
"	pour batailles de coq,	50

Il est de plus décrété, que toutes personnes tenant tels jeux, devront se conformer à toutes les ordonnances existantes qui règlent les maisons publiques, et, toute personne qui ne se conformerait en contravention aux dites ordonnances ci-dessus citées, paieront une amende de $50, recouvrable devant toute Cour compétente.

Il est de plus décrété, que toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraire à celle-ci est et demeure rappelée.

M. Gardère fait la motion de rejeter le premier article.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Taney, Avery, Leeds et Gardère avaient voté dans l'affirmative — 4 oui.

Et que MM. Buisson, Pepin, Peyroux, Lewis et Viennes avaient voté dans la négative — 5 non.

La motion est [illegible] sur le jeu de [illegible]

[illegible] demandé, a produit le résultat [illegible] Taney, Avery, Roselius, Leeds et [illegible] la négative, 4 — MM. Peyroux, [illegible] dans l'affirmative, — 3.